

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-12-15

Séance du 14 décembre 2022

Avis du CSRPN de Normandie,
conseil scientifique de la RNN de la tourbière de Mathon

Évaluation du plan de gestion 2012-2021 de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot

Présentation du dossier

Le conservateur a présenté l'évaluation du 5^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) du Domaine de Beauguillot le 28 novembre 2022, en présence de 7 membres de la commission espaces protégés du CSRPN.

Le plan de gestion, établi pour la période 2012-2021, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2018. Concernant le bilan opérationnel, 71 % des actions programmées ont été totalement réalisées. Les opérations non réalisées (17%) concernent principalement des actions devenues caduques avec le transfert de gestion de la réserve au Parc naturel régional en 2014, ou des actions suspendues dans le cadre du projet l'extension de la réserve, effective depuis le 8 octobre 2021, et de refonte de la politique l'accueil du public (travaux en cours de réalisation).

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis favorable sur l'évaluation de la gestion réalisée par l'association Claude Hettier de Bois Lambert puis par le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin durant la période de 2012 à 2021. Il reconnaît le caractère exceptionnel du site et se félicite de la qualité du travail conduit par le gestionnaire. La réalisation opérationnelle du plan de gestion est satisfaisante et les résultats de la gestion permettent globalement d'atteindre les objectifs fixés.

Les modalités de gestion agropastorale et hydraulique des milieux terrestres, étendues de manière cohérente depuis quelques années au polder de Sainte-Marie-du-Mont, ont conforté l'enjeu primordial d'accueil des populations d'oiseaux d'eau. L'augmentation régulière des effectifs de l'avifaune traduit la pertinence des mesures mises en place au regard des objectifs de protection visés. La complémentarité fonctionnelle et d'habitats entre la réserve historique et le polder objet de l'extension permet de renforcer la valeur patrimoniale du site au regard de l'avifaune (nicheuse ou migratrice). De plus, les nouvelles dispositions réglementaires ainsi que les travaux de génie écologique et d'aménagement pour l'accueil du public devraient contribuer à améliorer encore la quiétude et l'attractivité du site pour les oiseaux et les phoques notamment.

Néanmoins, le conseil tient à rappeler ses interrogations quant aux impacts de la pêche à pied professionnelle au sein de la RNN, tant sur les habitats que sur les espèces. Les résultats des études en cours au titre de la politique Natura 2000 (zone de protection spéciale « Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys » -FR2510046 ; zone spéciale de conservation « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » -FR2500088) devraient notamment permettre de mieux connaître les facteurs édaphiques et anthropiques qui régissent la distribution des limicoles dans la partie maritime de la réserve et plus largement au sein de la Baie des Veys. Ces résultats devront nécessairement être pris en compte dans le cadre du prochain plan de gestion, y compris, le cas échéant, pour répondre aux demandes d'activités de pêche à pied.

Concernant les habitats, si l'état de conservation et son évolution apparaissent satisfaisants pour les milieux terrestres, les suivis réalisés sur la partie maritime indiquent un état de conservation moyen assorti d'une tendance à la dégradation, notamment en raison de la dynamique sédimentaire. La conclusion concernant l'atteinte de l'objectif à long terme « Maintenir, ou restaurer, la diversité biologique et le rôle fonctionnel des habitats terrestres et maritimes de la réserve naturelle » à l'issue du 5^e plan de gestion est donc à nuancer.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Pour l'élaboration du nouveau plan de gestion, il recommande :

- * de décliner l'arborescence de la stratégie de gestion, autour des enjeux prioritaires de conservation, conformément à la nouvelle méthodologie nationale,
- * de définir les indicateurs permettant d'évaluer l'ensemble des objectifs à moyen et à long termes qui seront retenus, en particulier pour suivre l'effet de la gestion sur l'évolution des pressions identifiées.

Il souhaite une attention particulière sur :

- * l'étude et la mise en valeur des interfaces mer/continent et eaux salées/saumâtres/douces.
- * le renforcement de la politique d'ancrage territorial et d'animation en lien avec la refonte des aménagements pour l'accueil du public et l'augmentation des moyens dédiés.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte